

# Présentation du protocole sanitaire de réouverture

Ecole : maternelle TY DOUAR Commune : LOCMIQUELIC Circonscription : HENNEBONT

*Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont Choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités. Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture de l'école après le Confinement dans le respect de la doctrine sanitaire.*

## PREALABLE

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.**

- **Pour expliquer à la maison les gestes barrière et préparer les élèves à ces gestes avant l'arrivée à l'école. Ces gestes seront répétés quotidiennement à l'école.**
- Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille.
- Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- Si un cas survient à l'école, l'enfant sera isolé **dans l'atelier cuisine** qui se trouve à côté de la garderie en attendant que ses parents viennent le chercher. **L'accès se fera par le portail donnant zone 4** donnant sur la rue Jean Macé (**cf annexe 1 pour la procédure**). Les coordonnées des professionnels de santé qui sont en lien avec l'école :
  - Mme Riveron Patricia, infirmière scolaire : 02 97 33 58 35
  - Centre médico-scolaire Hennebont : 02 97 36 21 23
  - Dr Barranco Florence, médecin scolaire : 02 97 76 18 85

**Les personnels devront procéder de la même manière.** Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ses facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé.

**LES PARENTS ACCEPTENT TOUS LES TERMES DU PRÉSENT PROTOCOLE EN ENVOYANT LEUR ENFANT À L'ÉCOLE. LES ENFANTS NON PRIS EN CHARGE À PARTIR DU 14 MAI POUR CAUSE DE NON VOLONTARIAT DES PARENTS NE POURRONT ÊTRE ACCEPTÉS JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN OÙ IL Y AURA UNE NOUVELLE ENQUÊTE.**

## Principes généraux applicables à l'école

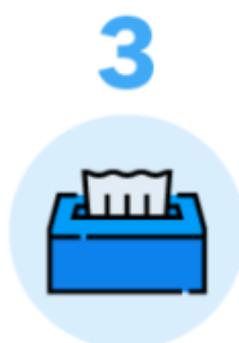
Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.



se laver les mains très régulièrement



tousser ou éternuer dans son coude



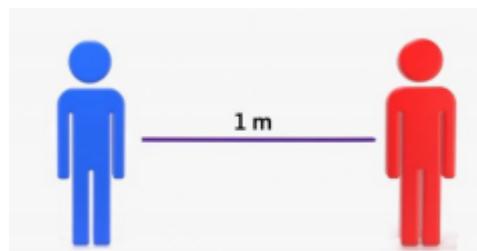
utiliser un mouchoir à usage unique



saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

## Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne doit être appliquée en permanence.



## Le lavage des mains

- Le lavage des mains sera réalisé, à minima, à l'arrivée, après les récréations, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés, le soir avant de rentrer chez soi.
- Lavage à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.
- Le respect des gestes fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.
- Cette affiche ci-dessous sera présente devant chaque lavabo et la comptine sera effectuée avec les élèves.



Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. seront évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

## Le port du masque

- Port du masque anti-projection pour tous les adultes en contact avec les élèves.
- Les élèves ne portent pas de masque.
  - ✓ Pour les élèves en école maternelle le port du masque est déconseillé.
- Des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

## La ventilation des classes et autres locaux

- Aération pendant au moins 10 minutes des salles de classe et autres locaux occupés.
- Le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

## Limiter au maximum le brassage des élèves

- La taille des groupes d'élèves par classe est définie en fonction de la taille des classes : il y aura 10 élèves au maximum par classe en maternelle.
- L'organisation de la journée et des activités scolaires est établie de manière à limiter les croisements des élèves entre classes.
- Une attention particulière sera portée à l'entrée et à la sortie des élèves. (cf annexe 2)
- Les déplacements des élèves dans les bâtiments seront limités au strict nécessaire.

# MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES – ENTREES ET SORTIES

## Modalités d'accueil des élèves

- Les enseignantes et le personnel communal reprendront le 11 et le 12 mai
- Les élèves de **GS et de personnels prioritaires reprendront l'école le 14 mai.**
- Les élèves non prioritaires de **TPS/PS/MS** poursuivront leur **continuité pédagogique à la maison.**  
Nous avons décidé en collaboration avec M<sup>me</sup> le Maire, M<sup>me</sup> Le Magueresse et son équipe, et sous les préconisations de M<sup>r</sup> Faure, Préfet du Morbihan, M<sup>me</sup> Favreau, inspectrice d'académie que les conditions d'accueil et le respect des gestes barrière pour ce jeune public sont difficilement applicables.

Cette organisation est valable jusqu'au 29 mai.

M<sup>me</sup> Duclos Christine, de la classe des TPS/GS fait partie du personnel à risque et, après décision de son médecin traitant, elle ne pourra pas revenir à l'école mais elle continue en télétravail la continuité pédagogique des GS, lorsqu'ils ne sont pas accueillis à l'école en alternance.

Par ailleurs, nous avons décidé en conseil des maitres, de poursuivre une continuité pédagogique par niveau de classe sans distinction du monolingue et bilingue. M<sup>me</sup> Le Théo Amandine continuera d'alimenter son blog de classe en postant des publications pour les élèves bilingues.

Nous serons donc au niveau du personnel accueillant trois enseignantes accompagnées de nos 4 atsem.

Nous accueillerons les élèves sur deux jours consécutifs en petits groupes de 10 maximum. **Une attestation sera fournie par l'école pour les parents des GS dont les enfants n'ont classe que 2 jours dans la semaine.**

**Les élèves dont les parents sont personnels indispensables à la continuité de la nation** (cf annexe 4 liste officielle du 07/05/2020) seront accueillis **tous les jours toutes les semaines en priorité. Vous devrez nous fournir l'attestation professionnelle ainsi que l'engagement à ne disposer d'aucun mode de garde alternatif.**

Pour les autres élèves de TPS/PS/MS **une attestation sera également fournie par l'intermédiaire de la directrice, M<sup>me</sup> Hélène Portanguen au nom de M<sup>me</sup> Le Maire, Nathalie Le Magueresse.**

## Entrées et sorties dans l'école

- Les portes d'entrées sont maintenues ouvertes pendant l'accueil.
- **L'accès aux locaux est proscrit** à toutes personnes externes à l'école (**parents, autres accompagnants**).
  - Un marquage au sol permettra aux familles de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.  
**Vous n'êtes pas autorisé à rester au portail.**
- Lieu(x) d'entrée et de sortie (cf annexe 2) : les enfants entreront accompagnés d'**un** de leur parent et **attendront** aux marquages au sol que les enseignantes et les animateurs viennent dans **la cour** (groupe classe Amandine, groupe classe Laurence) ou dans **le jardin** (groupe classe Hélène).
- - **Groupe classe Hélène** : l'entrée se fera par le **petit portail côté mer**. Le parent et l'élève **attendront** au marquage dans **la zone 3**. Une fois l'enfant accueilli par l'enseignante, le parent pourra **sortir** par le **petit portail zone 4**, annexe1 donnant sur la rue Jean Macé en traversant le potager.
  - **Groupe classe Amandine** : l'entrée se fera par le **grand portail coulissant** en se tenant sur la gauche. **Le** parent et l'élève attendront devant le préau au marquage dans la zone 1, annexe 1. Une fois l'enfant accueilli par l'enseignante, le parent pourra **repartir par** ce même grand portail coulissant en respectant les distances d'1m des autres parents et en se mettant sur la gauche.
  - **Groupe classe Laurence** : l'entrée se fera par le **petit portail habituel**. **Le** parent et l'élève attendront au marquage dans la zone 2, annexe1. Une fois l'enfant accueilli par l'enseignante, le parent pourra repartir par ce même petit portail en respectant les distances d'1m des autres parents.

Bien entendu, dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale. Les portails d'accès à l'école devront restés ouverts pendant toute la période d'entrée des élèves pour ne pas les toucher. Pour des raisons de sécurité, et afin d'éviter toute intrusion dans l'école, les portails seront fermés et désinfectés en vue de leur prochaine utilisation lors de la sortie, notamment.

### **ATTENTION : L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LA GARDERIE SE FERA DANS LES MEMES CLASSES EN SUIVANT LA MEME PROCEDURE.**

- Un accueil et accompagnement individuel de l'élève qui sera pris en charge par l'atsem dans la classe pour un lavage de main et une installation en classe.
- Lavage des mains sous le contrôle d'un adulte : chaque classe accueillant un groupe a accès à un point d'eau au sein de la classe.
- **Les horaires d'entrées et de sorties restent inchangés : 8h10 à 8h25 le matin, 15h55 le soir. Merci de les respecter.**

## AMENAGEMENT DES CLASSES

### Aménagement de la classe

- Distance d'au moins un mètre entre les tables et pas d'installations de tables en face à face (type îlot). Marquage au sol pour délimiter l'espace de l'élève.
- Le mobilier et le matériel non nécessaires sont neutralisés et stockés dans la bibliothèque et la garderie.
- Les tables sont éloignées des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.
- Les déplacements dans la classe sont limités (des espaces sont fermés)
- Mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe matérialisé au sol.
- Les élèves auront des bacs de rangement individuel.
- Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants
- Les salles dédiées aux temps de sieste sont adaptées pour assurer la distanciation sociale et respecter les consignes sanitaires.

## Dispositions sanitaires et désinfection

- Aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 10 à 15 minutes durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.
- Utilisation uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif. Si un matériel doit être transféré à un autre élève, nettoyage à l'aide d'une lingette désinfectante (éviter le transfert de matériel de l'un à l'autre)
- Vestes, manteaux : sur le dossier des chaises.
- Nous vous demandons de vêtir vos enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel individuellement.

## ORGANISATION DES DEPLACEMENTS

- Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.
- Les portes des classes seront maintenues ouvertes.
- L'entrée en classe s'effectuera par les portes extérieures des classes donnant sur la cour et le jardin.
- La distanciation physique est dans tous les contextes et tous les espaces de circulation avec un marquage au sol pour les zones d'attente devant les blocs sanitaires et dans le couloir devant la salle de classe d'Hélène. Les autres groupes classe se rangeront selon le marquage dans la cour pour retourner dans les classes comme le matin avec les parents.
- Les horaires de pause sont décalés pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement. Indiquer horaire de pause par classe.
- La distanciation physique dans le couloir pour les déplacements sera matérialisée par un marquage au sol.
- Le sens unique de circulation est privilégié :
  - Sortie par l'extérieur pour le groupe classe **de Laurence** pour aller aux toilettes blocs 2B, à la cantine.
  - Utilisation du couloir intérieur pour le groupe classe **Amandine** pour aller aux toilettes blocs 2A et à la cantine et sortie par la porte extérieure de la classe pour les temps de pause et récréation.
  - Utilisation du couloir intérieur pour le groupe classe **Hélène** pour aller aux toilettes bloc 1 et sortie sur la cour par la porte principale.
- A défaut, en cas d'urgence ou d'imprévu, utilisation du téléphone pour vérifier l'accès au couloir.
- Les croisements sont limités en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique : Zone d'attente au niveau des blocs sanitaires et devant l'entrée de la cantine.

## ORGANISATION DES RECREATIONS

- Temps de récréation échelonnés, planning : 15 MIN

RECREATIONS	Groupe classe Hélène Florence	Groupe classe Amandine Lucie	Groupe classe Laurence Séverine
Matin	10h/10h15	10h20/10h35	10H40/10H55
Pause du midi Sieste TPS-PS		12h50/13h25 Cour 1	12h50/13h25 Cour 2
Après-midi	Sieste puis pause jardin	14h40/14h55	15h/15h15

- Sortie et rentrée des élèves en respectant la distanciation physique : utilisation des marquages au sol de la cour. Regroupement sur les marquages au sol pour entrer en classe après la récréation.
- Possibilité de sortie les élèves un par un avec l'atsem afin de régler les difficultés de distanciation sociale.
- La structure extérieure, les bacs à sable et les jeux extérieurs sont interdits : utilisation de rubalise et d'affichage d'interdiction.
- Les jeux de contact, de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets sont interdits.
- Mise en place par les enseignants et animateurs de jeux respectant les distances sociales.
- Lavage des mains en début et fin de récréation selon le protocole sanitaire
- La cour de récréation sera séparée en deux zones matérialisées par un marquage au sol pour le temps après la cantine, un groupe classe par zone, le groupe classe Hélène étant à la sieste.

## USAGE ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES

- Nombre d'élèves présents dans les sanitaires :
  - 2 Blocs sanitaires 1 et 2 séparé en 2 zones,
    - Bloc 1** : 4 toilettes
    - Bloc 2 zone A** : groupe classe Amandine, 3 toilettes et celui des adultes et 2 lavabos
    - zone B** : groupe classe Laurence, 3 toilettes et 2 lavabos.

Au cas pas cas un par un avec l'atsem et en groupe avec l'enseignant et l'atsem avant d'aller en récréation et avant de manger, après manger avant d'aller au dortoir.
- Lavage des mains avant et après le passage aux toilettes sous la surveillance d'un adulte.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains. Signaler dès qu'il y a un manque (savon, papier...)
- Evacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

## CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE

- Les élèves fréquentant l'école travailleront à l'école les jours où ils sont conviés. Ils travailleront à la maison les autres jours. Chaque enseignante proposera le même plan de travail pour tous les élèves de la classe pour ceux qui fréquenteront l'école et pour les élèves dont les familles ne sont pas favorables à un retour à l'école. Ainsi ce qui sera fait en classe sera **exactement la même chose** que ce qui sera proposé sur les blogs de classe.
- Pour rappel, une autre organisation des groupes sera faite pour le mois de juin en fonction des changements d'avis des familles, mais **vous ne pouvez pas changer d'avis avant le 29 mai.**

## CANTINE

- **Restauration scolaire**
    - ⇒ Le restaurant scolaire sera séparé en 2 pour accueillir 2 groupes de 10 élèves maximum.
    - ⇒ Il y aura 2 services.
- Une désinfection des tables et chaises sera faite entre chaque service.**

**Présence de 3 agents pour faire patienter les enfants et faire respecter les gestes barrière hors et dans la cantine.** (la cour sera divisée en 2 espaces distincts).

- Planning du temps méridien par classe est prévu.**

## GARDERIE

→ **Accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h jusqu'à 18h15.**

**Chaque groupe aura un animateur référent qui permettra un suivi sans brassage, le matin, le midi et le soir.**

- A partir de 7h30, les parents déposeront leur enfant en passant par le portail qui leur aura été désigné par la directrice.  
Les animateurs les attendront sur la cour.

L'accueil se fera en extérieur autant que possible, en séparant les enfants par classe (la cour sera divisée en 2 espaces distincts).

Si le temps ne le permet pas, l'accueil se fera dans la classe respective de chaque élève, ou, en cas d'accueil de moins de 10 élèves, dans la salle de motricité en respectant une distanciation maximale.

- Le soir, les parents récupéreront leur enfant devant le même portail à 18h15 dernier délai.



**Tout au long de la journée, les animateurs et ATSEM organiseront des temps sanitaires de nettoyage des mains et feront respecter les mesures de distanciation et les gestes barrière, préconisés dans le présent protocole.**

→ Le mercredi, pas d'ALSH classique. Seul l'accueil des enfants des personnels prioritaires sera mis en place.

## NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

**Chaque classe aura à sa disposition un spray désinfectant et 2 lingettes réutilisables après lavage à l'eau et au savon.**

**Un renfort en agent d'entretien est mis en place le soir et le midi.**

- Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage : **Chaque soir**
- Nettoyage et désinfections plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées
  - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douche ... : **Chaque midi et chaque soir.**
  - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ... : **régulièrement par les enseignants puis chaque midi et chaque soir**
  - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ... : **régulièrement par les enseignants**
  - Aires de jeux et équipements sportifs condamnés.
- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles, un nettoyage approfondi des tables, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.
- Vider tous les jours les poubelles.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement
- Pour rappel, l'utilisation du matériel collectif partagé entre élève est proscrite. Si un matériel doit être transféré à un autre élève, procéder à un nettoyage désinfection.

## Annexe 1 : Procédure de gestion d'un cas de COVID.

### PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

#### **1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève**

Les symptômes évocateurs sont :

toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### **Conduite à tenir**

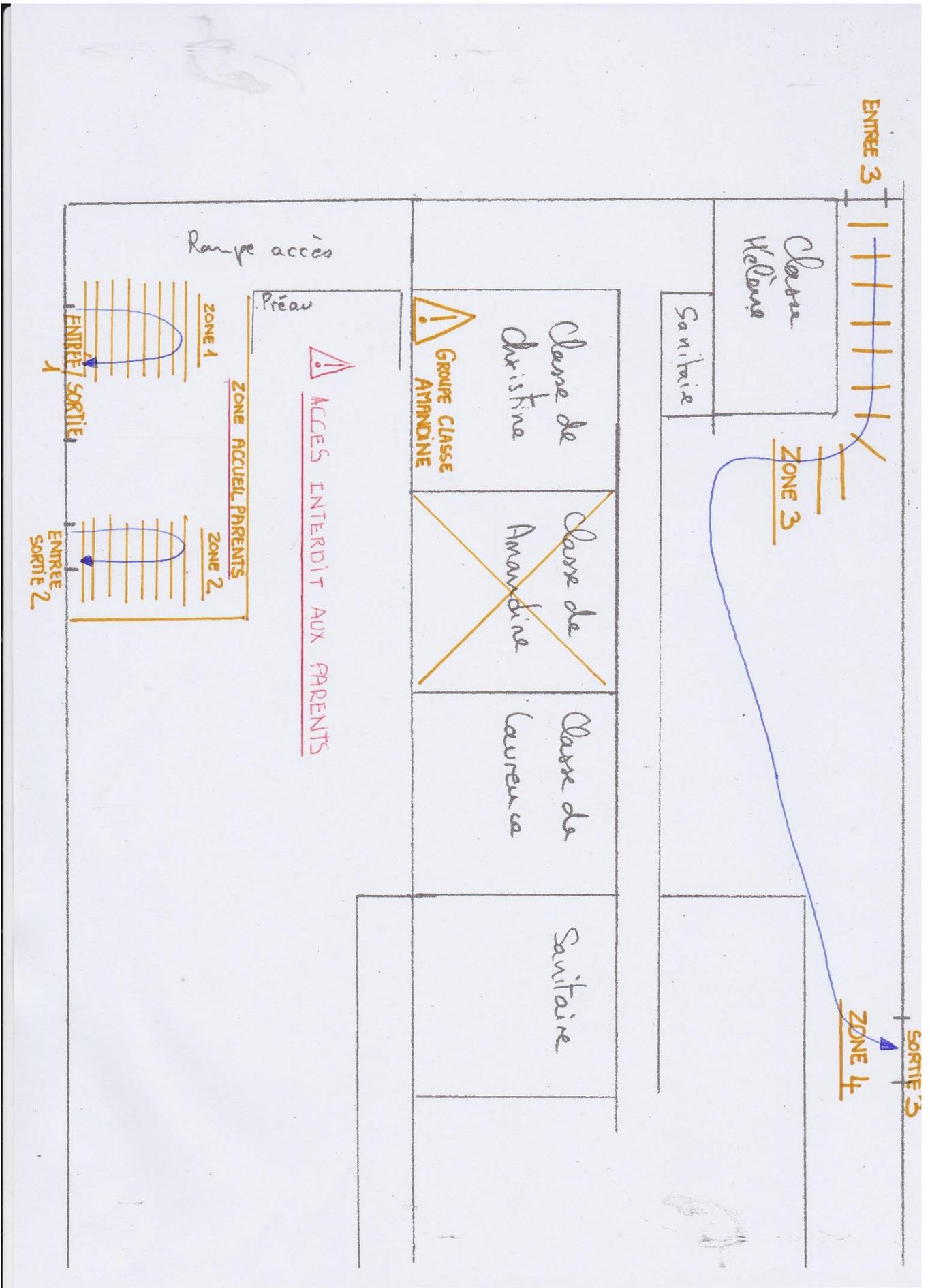
- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### **En cas de test positif**

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

**Annexe 2 : Plan d'entrée et de sortie dans l'école**



## Scénario 6 prévisionnel jusqu'au 29 mai alternance 2 jours consécutifs/semaine **GS à l'ECOLE (TPS /PS/MS maison - protocole sanitaire !)**

Groupe Classe Hélène

GRANDJEAN	LEANE	TPS	héline
MAZOYER	HENRI	TPS	héline
BECHARD	MARCEAU	PS	héline
DA SILVA	MATHEO	PS	héline
VAUDEVIR	MELYNE	PS	héline
TROLEY	LILI	PS	amandine
LE FOLL LE BIDEAU	LOUWEN	TPS fin mai	amandine
LE MOIGNE DUMI	TIMOTHEE	TPS 1 juin	amandine
COUBES	MAI-LINH	MS 1 juin	laurence
CORBEL	QUENTIN	MS 1 juin	laurence

lundi  
mardi

Groupe Classe Laurence

GACHET	YANN	MS	laurence
ORLANDO	NOE	MS	laurence
LE MASSON	MATHYS	MS aucune info	laurence
ANDRIEUX	LEA	GS	christine
JEGONDAY	LEA	GS	christine
LE LAMER	TIAGO	GS	christine
LE NEILLON	LOEIZA	GS	amandine
SCHAFFER	ADELE	GS	abste Ma
CHIRON	AUGUSTIN	GS 1 JUIN	christine
LOFFICIAL	JOANA	GS	Christine

10

Groupe Classe Amandine

HALLOUIN	WALTER	GS	Christine
JOUAN	ANNA	GS	Christine
LAVENANT CROCIROSE		GS	Christine
RICHARD	CAMILLE	GS	Christine
ROMEUS	ZOE	GS	Christine

5

10

GRANDJEAN	LEANE	TPS	héline
MAZOYER	HENRI	TPS	héline
BECHARD	MARCEAU	PS	héline
DA SILVA	MATHEO	PS	héline
VAUDEVIR	MELYNE	PS	héline
TROLEY	LILI	PS	amandine
LE FOLL LE BIDEAU	LOUWEN	TPS fin mai	amandine
LE MOIGNE DUMI	TIMOTHEE	TPS 1 juin	amandine
COUBES	MAI-LINH	MS 1 juin	laurence
CORBEL	QUENTIN	MS 1 juin	laurence

jeudi  
vendredi

10

GACHET	YANN	MS	laurence
ORLANDO	NOE	MS	laurence
LE MASSON	MATHYS	MS aucune info	laurence
ANDRIEUX	LEA	GS	christine
JEGONDAY	LEA	GS	christine
LE LAMER	TIAGO	GS	christine
LE NEILLON	LOEIZA	GS	amandine
SCHAFFER	ADELE	GS	abste ve
CHIRON	AUGUSTIN	GS 1 juin	christine
LOFFICIAL	JOANA	GS	Christine

6

CLUNCHARD	YONNY	GS	Christine
FOULON MARIDO	ANOUK	GS	Christine
MERZOUG POUSS	SELIMA	GS	amandine
RIO	BLEUNVENN	GS	amandine
TANNOU	GUSTAVE	GS	amandine
VIALLE	ANGUS	GS	amandine

Prioritaire  
non  
oui  
Je ne sais pas  
pas de réponse

IGUER PHILIPPE	Rywan	GS	Christine
EV RAT	AXEL	GS	Christine
GIFFARD	SACHA	GS	Christine
JEANNE CHAPELA	DAHLIA	MS	laurence
STEUINOU-FICHAR	Sacha	GS 1juin	Christine
BRIAND	Margaux	GS 1juin	Christine
SCHAFFER	ADELE	GS	amandine
ROCHET	PAUL	GS	Christine
BAHUON LE GUEN	ENAELE	GS	Christine

#### Annexe 4 : liste personnel prioritaire

### **Service National de Garde des enfants des parents exerçant un métier prioritaire dans la lutte contre l'épidémie de covid-19, et dans la phase de déconfinement.**

Suite aux dispositions prises le 14 mars 2020, après l'annonce de la fermeture des établissements scolaires et accueils collectifs de moins de 3 ans, un service national de garde a été mis en place pour accueillir, par dérogation, les enfants de 0 à 16 ans des métiers prioritaires dans la lutte contre l'épidémie, afin de les libérer pour qu'ils puissent occuper leur poste de travail.

Cet accueil est réalisé dans les locaux scolaires, les multi-accueils ou crèches, locaux périscolaires, etc...

Dans un premier temps ce service concernait essentiellement les personnels des établissements de santé, médico-sociaux, médecine de ville et pharmacie.

Depuis, à l'initiative du Premier ministre ou du préfet du Morbihan, la liste a été élargie.

À compter de ce jour, et **en particulier à partir du 11 mai** dans le Morbihan elle comporte :

- tout personnel travaillant en **établissements de santé** publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- tout personnel travaillant pour les structures de l'Aide sociale à l'enfance (**ASE**) et de la Protection infantile (**PMI**), dépendant du Conseil départemental ;
- tout personnel travaillant en **établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, **EHPAD**, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD, établissements d'**accueil du jeune enfant** et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts ;
- les professionnels de **santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les forces de **sécurité** (police nationale, gendarmerie nationale) et les pompiers professionnels ;
- les personnels de l'État (**préfecture et ARS**) indispensables à la gestion de la crise ;
- personnels de **La Poste** indispensables au renforcement des tournées et à l'ouverture des bureaux de Poste d'ici la fin mai ;
- **professeurs** du premier degré et professeurs du second degré indispensables à l'ouverture des écoles et des collèges, selon le calendrier défini par l'Éducation nationale, ainsi que les accompagnants des élèves en situation de **handicap** (AESH) ;
- personnels **communaux** et intercommunaux indispensables à l'ouverture des écoles ;
- personnels du conseil départemental indispensables à l'ouverture des **collèges** ;

De plus, des décisions individuelles peuvent être prises sur les **îles**, pour tenir compte de la situation particulière insulaire.

D'autres dérogations ponctuelles peuvent être accordées pour résoudre une difficulté locale très spécifique.

Les parents concernés doivent prouver leur qualité et motiver l'absence de mode de garde. Les demandes sont reçues si un des deux parents au moins est prioritaire.

Dans la période de déconfinement qui doit commencer le 11 mai, les enfants de parents prioritaires continuent à bénéficier du service national de garde, sous réserve et dans le cadre des mesures nationales qui interviendront et en préciseront les modalités.

A Pontivy, le 6 mai 2020

Le sous-préfet Patrick Vautier